

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi seize décembre à partir de vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID-19 à la Maison des Fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, CONCHERI Sarah, DEBESSAT Véronique, DELBE Teddy, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, LEMOINE Mickaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laëtitia, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Monsieur Michel GUTH avait donné procuration à Monsieur Abdulhak EL OMARI, Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Monsieur Daniel BERTRAND a donné procuration à Madame Véronique DEBESSAT.

Étaient excusés :

Madame Jacqueline GENAY, Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du lundi 15 novembre 2021.

Le compte rendu est approuvé à 21 voix pour et 4 abstentions.

01. Finances – Admissions en non valeur

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur deux demandes d'admission en non-valeur présentées par le Comptable public pour un montant de 723,60 euros et 109,76 euros.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal admettent à l'unanimité les créances ainsi présentées en non valeur.

02. Ressources Humaines – Modifications du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique 2.5/20ème à compter du 01/01/2022 ;

- Ouverture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique 3.5/20ème à compter du 01/01/2022.

Après explication de Madame Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs en vue de répondre au besoin dû à l'inscription d'élèves supplémentaires en cours de violon.

03. Ressources Humaines – Astreintes Contrat droit privé

- Par délibération en date du 04 janvier 2012, le Conseil Municipal avait délibéré pour la mise en place des astreintes d'exploitation hivernales au sein de la collectivité, pour les agents relevant du droit public.
- Par extension, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place et d'appliquer les mêmes conditions d'organisation et de rémunération pour les agents contractuels relevant du droit privé.

Après explication de Madame Sarah CONCHERI, les membres du Conseil Municipal délibèrent à l'unanimité en faveur de la mise en place des astreintes hivernales pour les agents relevant du droit privé.

04. Ressources Humaines – Avenant convention de participation prévoyance MNT

La Commune adhère à la convention de participation **prévoyance maintien de salaire** souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale.

Ainsi, en cas d'arrêt maladie et selon leur statut, nos agents qui perdent la moitié de leur traitement bénéficient d'un versement couvrant jusqu'à 90% de leur salaire. L'analyse des derniers comptes de résultats sur les années 2019 - 2020 par la mutuelle et le centre de gestion, démontre une augmentation du nombre de personnes indemnisées ainsi que la durée de prise en charge, entraînant un accroissement important des indemnités de salaire versés aux adhérents.

Afin de limiter le déséquilibre financier du contrat et pérenniser la couverture apportée aux assurés, une **revalorisation des cotisations de 10% sera appliquée par la MNT à compter du 1 janvier 2022.**

La convention de participation pour la mise en œuvre de garanties de protection sociale complémentaire au titre du risque « Prévoyance » prévoit le maintien du taux de cotisation pendant 3 ans, quel que soit le résultat financier du contrat. À partir de la 4ème année, donc au 1 janvier 2022, la MNT pouvait pratiquer une évolution tarifaire mais limitée à 10 % maximum, et seulement si le rapport sinistres/primes le justifie.

En l'occurrence, l'augmentation proposée est justifiée. À partir du 1 janvier 2022, les taux de cotisation seront les suivants :

Pour les Garanties Collectives (concerne les employeurs) :

Formules	Ancien taux 2019 - 2021	Nouveau taux 2022
1 « Incapacité temporaire de travail »	0,70 %	0,77 %
2 « Incapacité temporaire de travail et Incapacité »	1,31%	1,44%
3 « Incapacité temporaire de travail, Incapacité et Perte de retraite »	1,57%	1,73%

Pour les garanties optionnelles (concerne les agents) :

Options	Ancien taux 2019 - 2021	Nouveau taux 2022
1 « Décès et perte totale et irréversible d'autonomie »	0.29%	0.32%
2 « Perte du régime indemnitaire »	0.35%	0.39%

L'avenant au contrat de prévoyance sera envoyé ultérieurement par la MNT pour signature.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à 24 voix pour (une abstention) à signer l'avenant correspondant au contrat de prévoyance avec la MNT au 1^{er} janvier 2022.

05. CC3M – Achats de matériel

Suite au départ en retraite d'un agent technique, la CC3M a décidé de ne pas poursuivre les missions de débroussaillage des bords de route, d'élagage des haies en bordure de chemins et routes, de déneigement de voirie.

La CC3M propose donc à la vente les lots indivisibles suivants :

- 1^{er} lot pour la somme de 42 000 € TTC :

Matériel	Caractéristiques	Date d'acquisition
Tracteur	CLAAS ORION 620C	28/09/2020
Faucheuse / débroussailleuse	Magistra 73T ED + rotor rolmax	13/11/2014
Lamier		1999

- 2^{ème} lot pour la somme de 3 200,00 € TTC :

Matériel	Caractéristiques	Date d'acquisition
Cuve à fuel	1500 L	21/11/2011
Lame à neige	HYDRAC UNI 290 N°1297	13/02/2007
Lève palette	DEVOYS 2000 KG BLEU	16/01/2014
Semoir à sel	Amazone ES750 n °série ES00088409	29/04/2011
Palan électrique	Fixé à l'extérieur du local technique de Gerbéviller	28/01/2016

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir le lot n°1 pour un montant de 42 000 €.

Monsieur Christian PILLER demande pourquoi ne pas acquérir les deux lots :
Monsieur MARTET répond que d'une part la Commune de Gerbéviller s'est portée candidate pour le second lot, et d'autre part ce lot n'a pas d'utilité pour la Commune de Blainville.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à acquérir le lot n°1 pour un montant de 42 000 €, à l'unanimité.

06. Jeunesse – Convention LAEP

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la Commune et le Centre social La Renardière de l'association Familles Rurales de Mont sur Meurthe pour l'occupation d'une salle au sein des locaux de la Ludothèque le Repaire des Castors par le Lieu d'Accueil Parents Enfants.

Après explication de Madame Nadia DORE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à l'unanimité.

07. Jeunesse – Motion de soutien en faveur de la défense des moyens pour l'enseignement dans les collèges

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de soutenir la mobilisation des collèges du secteur pour la défense des moyens humains et financiers dans l'enseignement secondaire.

Voilà plusieurs années que la commune est interpellée par les enseignants et les parents d'élèves sur la problématique de la dégradation des moyens.

Cette année la problématique est l'ouverture d'une classe supplémentaire pour les 6èmes. Malgré les soutiens, cette ouverture n'a pas eu lieu.

Monsieur MARTET rappelle qu'il est important d'appuyer la démarche des enseignants et parents d'élèves par rapport à cette demande de moyens.

Après explication les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité la motion de soutien présentée.

10. Informations et questions diverses

✓ **Informations :**

- abandon projet contribution supplémentaire des forêts.

✓ **Remerciements :**

- UNSS pour la mise à disposition des structures et parcours naturel du Haut des Places.

✓ **Animations :**

- marché nocturne : vendredi 17 décembre de 17 à 20 h Place de Lorraine protocole sanitaire ;
- Sortie famille au marché de Noël de Colmar : le 18 décembre départ à 9h ;
- Cinéma à la MFC : le 29 décembre les Tuche 4 à 17h ;
- Dimanche solidaire, le 19 décembre : A vos baskets le matin en partenariat avec la Commune de Damelevières, l'association AJHPS et la Renardière avec collecte de dons.

Ensuite les 100 kms pour un Noël solidaire en partenariat avec l'association la Passerelle et AJHPS sur la Commune de Damelevières.

✓ **Actualités :**

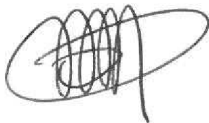
- CC3M : transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2022, Monsieur le maire souligne le travail important de l'élu en charge, Monsieur Damien CUNAT.
- SIE : démarrage de la construction de l'usine d'eau potable en janvier 2022. La gestion de l'eau potable passe en prestation avec régie partielle. Le SIE devient l'interlocuteur direct de tous les usagers. La facturation, les relèves et changements de compteurs seront assurés par les agents du syndicat. L'objectif est de dégager des marges de manœuvre pour pouvoir réinvestir dans le réseau.
- Monique PETITDEMANGE remercie les élus qui ont participé à la livraison du colis des Aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures et 03 minutes.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Martet', written over a circular stamp or seal.

Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 20/12/2021 à 18:52:56
Référence : 774d44bb1e2767f86beeaa2d033479e23b79aa6